

ATTENDU QUE cette politique a pour but d'établir la responsabilité de chacune des parties et ainsi attribuer à celle étant la cause du problème les coûts afférents;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la politique suivante soit adoptée :

1. Lors d'un appel concernant un refoulement d'égout ou tout autre problème d'évacuation d'eaux usées ou de drainage, le directeur des Travaux publics et de l'hygiène du milieu ou son représentant doit faire une inspection à l'aide d'une caméra vidéo directement à l'intérieur de l'égout et ainsi établir un diagnostic.
2. Si le problème se situe sur le domaine public, c'est-à-dire dans l'emprise de la rue ou de la servitude municipale d'égout, le directeur fait effectuer les correctifs requis aux frais de la Ville.
3. Si le problème se situe sur la propriété privée, c'est au propriétaire de l'immeuble à prendre les moyens requis pour rétablir la situation, et ce, à ses frais.

De plus, les coûts liés au passage de la caméra lui seront facturés.

ADOPTÉE

Tous les membres du conseil étant présents, tous consentent à rajouter les points qui suivent à l'ordre du jour.

06-11-302

Parc-École – Demande d'aide financière 2007

ATTENDU le projet de réaménagement complet de la cour de récréation de l'École Sacré-Cœur;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans l'amélioration de la qualité de vie de la communauté de Princeville;

ATTENDU la demande de contribution présentée conjointement par la direction de l'École, par le comité d'école et par le service de garde;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder pour 2007 une aide financière équivalente à celle de la Commission scolaire des Bois-Francis jusqu'à un maximum de 20 000 \$.

ADOPTÉE

06-11-303

Contrats d'entretien et de dépannage des équipements et logiciels 2007

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées, au coût de 20 752.287 \$ (avant taxes), et celui de dépannage des équipements, au coût de 2 073.00 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 avec la compagnie Bell Solutions d'affaires inc.;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE

06-11-304

Levée de la séance spéciale

Tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la présente séance spéciale soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière